

Montauban, le 9 juin 2022

## **Interpellation de la FCPE 82 dans le cadre des élections législatives 2022**

### **1. Quels moyens pour une école plus juste et équitable ?**

#### **a. Votre proposition : suppression du délai de carence et remplacement systématique des enseignants quelle que soit la durée de l'absence**

- En ce qui concerne le délai de carence :

C'est lors du quinquennat de François Hollande, en 2014, que le jour de carence pour la fonction publique a été supprimé après avoir été instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le Président de la République Emmanuel Macron a toutefois décidé, dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2018, de rétablir ce jour de carence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour ma part, j'ai voté contre ce projet de loi et donc contre le rétablissement du jour de carence.

A l'automne 2019, je me suis par ailleurs opposée à l'allongement du délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours que le Sénat proposait, et que nous avons rejeté : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/2493/AN/173.pdf>

Enfin, pendant la crise sanitaire que nous avons traversée, mon groupe a été le premier, dès le mois de mars 2020, à demander que le jour de carence pour les fonctionnaires soit suspendu pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, ce que nous avons obtenu.

- En ce qui concerne le remplacement des enseignants absents :

Il s'agit bien entendu d'une préoccupation majeure, qui relève à la fois de l'exigence de continuité du service public, mais également d'un impératif d'équité entre tous les élèves.

En 2019, le taux de remplacement dans les écoles publiques du premier degré était ainsi de 83,3%, et a même chuté à 78,9% en 2020, dans le contexte de crise sanitaire. Ce taux doit bien entendu être amélioré pour tendre, comme vous le proposez, vers un remplacement systématique dès la première demi-journée d'absence.

Depuis 2017, le groupe parlementaire que je préside a eu l'occasion d'interpeller le Ministre de l'Education nationale à plusieurs reprises sur ces questions, la dernière fois en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-4577QG.htm>

#### **b. Votre proposition : un ATSEM pour toutes les classes de maternelle pendant tout le temps de classe**

La loi impose que « toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes infantiles » (article

R. 412-127 du code des communes). En revanche, elle ne prévoit pas un temps de présence obligatoire des ATSEM auprès des enseignants des écoles maternelles.

Cette situation peut dès lors conduire à des taux d'encadrement ATSEM/élèves très variables d'une école à l'autre.

Au-delà d'une réflexion sur le périmètre des missions des ATSEM, dont la mobilisation sur un nombre de tâches croissant peut induire une moindre présence auprès de l'enseignant durant le temps de classe, il serait souhaitable de permettre un accompagnement financier de l'Etat pour encourager le recrutement d'ATSEM par les communes, en fonction des capacités budgétaires de chacune.

**c. Votre proposition : augmentation des AED et formations diplômantes dans le but de conforter et renforcer le lien entre les élèves et les équipes éducatives**

Voir la réponse ci-dessous.

**d. Votre proposition : amélioration des conditions d'apprentissage des enfants en situation de handicap en accompagnant chacun d'eux par un même AESH sur toute l'année**

Les 60 000 assistants d'éducation (AED) et 120 000 accompagnants d'élèves en situations de handicap (AESH) qui accompagnent chaque jour nos élèves contribuent à l'instauration d'un climat scolaire serein et inclusif. Ils sont essentiels pour l'institution scolaire. C'est pourquoi je me suis battue au cours des 5 dernières années pour que ces personnels puissent avoir la reconnaissance qu'ils méritent.

En janvier dernier, j'ai ainsi défendu avec mon groupe parlementaire une proposition de loi pour permettre une meilleure attractivité de ces métiers et, par conséquent, mieux accompagner l'ensemble des élèves.

Nous avons formulé 3 propositions :

- Améliorer les conditions de recrutement des AESH et des AED :
  - Pour les AESH : nous avons proposé que les AESH soient exclusivement embauchés en CDI et ce dès le premier contrat, et non au bout de 6 ans comme ceci est actuellement le cas ;
  - Pour les AED : nous avons proposé que les AED puissent être recrutés en CDI soit dès le 1<sup>er</sup> contrat, soit automatiquement à l'issue des 6 ans de CDD en cas de renouvellement du contrat. Actuellement, les AED ne peuvent pas signer de CDI.
- Une meilleure prise en compte des temps de préparation des AESH dans le calcul du temps de travail effectif. Nous proposons ainsi d'appliquer un coefficient de pondération au temps de travail des AESH pour tenir compte des temps de préparation, de recherche et de concertation auxquels sont soumis les AESH en plus de leur temps de présence avec les élèves. Mécaniquement, cette pondération aurait donc permis d'augmenter la rémunération des AESH sans augmenter leur temps de présence devant les élèves. → Cette proposition a été refusée par le Gouvernement et sa majorité.

- Favoriser une meilleure rémunération des AESH et AED, en accordant une indemnité à celles et ceux exerçant dans les zones classées REP et REP+ → Cette proposition a été refusée par le Gouvernement et sa majorité.

Au final, bien qu'elle n'ait été votée qu'en partie du fait des reculs de la majorité, notre proposition de loi contient plusieurs avancées :

- Pour les AESH : la possibilité d'avoir un CDI au bout du premier CDD de 3 ans (sans attendre 6 ans comme c'est le cas aujourd'hui). Cette avancée devra être enterinée par le Sénat ;
- Pour les AED :
  - La possibilité – enfin – d'avoir un CDI, certes au bout d'une période de 6 ans. Cette avancée a été définitivement votée dans le cadre de la loi sur le harcèlement scolaire promulguée le 2 mars dernier. Bien entendu je serai très vigilante quant à la mise en œuvre de cette CDIisation, dont les conditions doivent encore être déterminées par le Gouvernement par décret.
  - Enfin, en dépit du refus initial du Gouvernement, le Conseil d'Etat, dans une décision rendue le 12 mars dernier, a considéré que la prime REP/REP+ devait être versée aux AED. Cette décision s'impose au Gouvernement, ce dont je me réjouis.

## **2. Quels moyens pour repositionner l'enfant au centre du système éducatif ?**

- a. **Notre proposition : développement des pédagogies alternatives pour permettre à tous les enfants de s'épanouir dans leur scolarité afin de favoriser leur réussite, responsabilisation des élèves et renforcement de leur implication dans la vie des établissements : mise en place des budgets participatifs, rencontres inter-établissements**

Je suis favorable à toute mesure permettant aux enfants d'être acteurs de leur propre scolarité et de s'interroger sur le sens et le fonctionnement de l'école.

- b. **Notre proposition : maintien ou retour à la semaine des 9 demi-journées afin de respecter et de s'adapter au rythme des enfants**

Je suis favorable à la semaine de 4,5 jours, que je considère plus respectueuse du rythme biologique et d'apprentissage des enfants.

Je note d'ailleurs que, depuis 2018, le Tarn-et-Garonne a très largement fait le choix de conserver la semaine à 4,5 jours. Ainsi, si plus de 9 écoles sur 10 au niveau national ont choisi de repasser à la semaine de 4 jours, 172 des 210 écoles que compte le département ont conservé la semaine à 4,5 jours, ce qui représente 85% des écoliers du 82.

Enfin, je serai vigilante à ce que le soutien financier que l'Etat accorde depuis 2013 aux communes qui ont fait le choix de maintenir la semaine de 4,5 jours pour la mise en place des activités périscolaires, soit pérennisé.

### **3. Quels moyens pour améliorer la santé en milieu scolaire ?**

#### **a. Votre proposition : lutte contre la désertification des médecins et infirmiers scolaires pour assurer la sécurité et la santé physique et psychologique des élèves**

L'école a une responsabilité importante en matière de santé, afin de favoriser la réussite scolaire des élèves et la réduction des inégalités sociales et territoriales. La crise sanitaire que nous avons traversée au cours des 2 dernières années a démontré, si besoin était, le rôle crucial de la santé scolaire, et le rôle de proximité occupé par les infirmiers et médecins scolaires à travers le suivi et l'accompagnement des élèves.

Ces personnels sont au quotidien un relai important entre les différents acteurs de l'école, à l'écoute des difficultés des jeunes. Mais face à l'élargissement croissant du périmètre de leurs missions, ceux-ci doivent dégager du temps administratif supplémentaire, parfois au détriment de la gestion de la relation directe qui est le cœur de leur métier.

C'est pourquoi j'ai, chaque année dans le cadre du projet de loi de finances, déposé des amendements visant à augmenter les effectifs des personnels de santé scolaires. Ces amendements ont systématiquement été rejetés par la majorité et le Gouvernement : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4482C/AN/702.pdf>

#### **b. Votre proposition : amélioration et rénovation de l'environnement (intérieur et extérieur) et accessibilité des espaces (WC, salle de sport) dans les établissements**

La crise sanitaire a mis en exergue les manques de nos établissements scolaires en matière d'infrastructures. Par exemple, selon une enquête réalisée par l'Observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignements en mars 2020, 25 % des écoles et 22 % des collèges et lycées n'ont pas de points d'eau en nombre suffisant. La rénovation thermique de nos établissements constitue également une autre priorité.

Face à ce constat, j'ai déposé avec mon groupe parlementaire plusieurs amendements afin de répondre à l'urgence et lancer un plan de rénovation du bâti des établissements scolaires en France. Là encore, ces amendements ont été refusés par le Gouvernement : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/4482C/AN/511.pdf>

#### **c. Votre proposition : soutien au projet de généralisation du circuit court et bio : la qualité alimentaire = bien manger pour bien apprendre**

Je suis bien entendu favorable au développement de circuits courts, qui permettent à la fois de distribuer une nourriture saine et de qualité aux élèves et de soutenir les agriculteurs de proximité. Ceci devra notamment être porté dans le cadre du projet alimentaire territorial.

#### **4. Quels moyens pour l'égalité pour tous ?**

##### **a. Votre proposition : lutte contre la fermeture des classes et des écoles dans les zones rurales par manque d'élèves et lutte contre la surcharge des classes**

Depuis 2017, j'ai combattu les 36 fermetures de classes annoncées dans la 1<sup>ère</sup> circonscription de Tarn-et-Garonne. Sur ces 36 fermetures annoncées, nous avons réussi à en sauver 8.

En 2020, le Ministre de l'éducation nationale s'était par ailleurs engagé à ne pas fermer de classes dans les communes de moins de 5 000 habitants. Or sur les 15 fermetures de classes annoncées dans le département pour la rentrée 2022, 13 auraient lieu dans des communes de moins de 5000 habitants. Ceci n'est pas acceptable.

Ces fermetures de classes sont d'autant plus préjudiciables que plusieurs indicateurs montrent que le Tarn-et-Garonne rencontre des difficultés scolaires, et ce malgré l'engagement des enseignants et des personnels :

- Taux d'encadrement. En dépit d'un rattrapage qui résulte du double effet des créations de postes réalisées entre 2012 et 2017 et de la diminution du nombre d'élèves, le taux d'encadrement des élèves du premier degré demeure parmi les 3 plus faibles de l'académie de Toulouse.
- Niveau des élèves. Les dernières évaluations nationales CP/CE1 en Français et en mathématiques réalisées à la rentrée 2021 confirment que le Tarn-et-Garonne est le département avec le taux d'élèves en difficulté le plus élevé de l'académie de Toulouse.

Ces difficultés nécessitent dès lors d'apporter un soutien accru aux écoles du 82. Ceci passe notamment par les mesures suivantes :

- Finaliser le déploiement du plan spécifique au 82 pour que chaque élève ait sa chance. Face aux difficultés évoquées ci-dessus, j'ai sollicité l'an passé le Premier ministre pour que nous lancions un plan d'action spécifique pour le 82. Le 28 septembre 2021, une réunion s'est tenue à Matignon, suite à mon interpellation, avec l'inspecteur d'académie et le recteur, afin d'établir un diagnostic partagé et poser les bases d'un plan de rattrapage spécifique pour améliorer le niveau scolaire dans le département. Ce travail doit être poursuivi.
- Augmenter la dotation de postes d'enseignants allouée au 82 pour permettre le maintien de toutes les classes. Pour rappel, depuis 2017, le Gouvernement a seulement créé 4 postes dans les écoles publiques du département, ce qui explique les fermetures mises en œuvre. A titre de comparaison, 65 postes supplémentaires ont été créés dans ces mêmes écoles publiques entre 2012 et 2017.
- Je propose également d'inscrire dans la loi une clause spécifique pour les territoires ruraux, permettant une allocation des postes tenant compte non seulement des effectifs, mais aussi de la répartition des classes sur le territoire.